Envoyé en préfecture le 28/11/2022
Reçu en préfecture le 28/11/2022
Publié le
ID : 045-284500261-20221128-ARR2022_381-AR

publié le 29 novembre 2022

ARRÊTÉ D'ANNULATION N° 2022-381

AN04520221128391

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.313-4, L.452-35 et L.452-36,

Vu les déclarations de création et de vacance d emploi de catégorie A, B et C transmises au centre de gestion par les collectivités et établissements publics du département du Loiret

ARRÊTE

Article 1 :

Les annulations de déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations

Article 2 :

La directrice du centre de gestion du Loiret est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète du Loiret. La présidente du centre de gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site http://www.emploi-territorial.fr rubrique « Publicité des arrêtés »

Fait à ORLEANS le 28/11/2022

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE LOIRET

Monsieur Jean-Michel PELLE,
Vice-président du CDG45

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Collectivité	Date d'annulation	N° du précédent arrêté
V045220500638724012	Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 1ère classe, Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Animateurs-rices permanents à temps non complet 90 %	Le grade ne convient pas	COMMUNE DE SAINT JEAN DE BRAYE	23/11/2022	04520220517444
V045220800746250001	Adjoint administratif , Adjoint adm. principal de 2ème classe	Chargé de l'urbanisme (h/f)	Absence de candidature adaptée	COMMUNE DE MARDIE	23/11/2022	04520220809731

Envoyé en préfecture le 28/11/2022
Reçu en préfecture le 28/11/2022
Publié le
ID : 045-284500261-20221128-ARR2022_381-AR